



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

<p>Rapport Coulombe sur la gestion de la forêt publique LE GOUVERNEMENT DOIT MAINTENIR LE CAP</p>

Bonaventure, le 30 mai 2005 – En réaction au vent de contestation soulevé dans certaines régions du Québec, le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) se joint au Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ) pour demander au gouvernement du Québec de maintenir sa détermination à mettre en œuvre les recommandations de la commission Coulombe. *«Notre gouvernement fait preuve aujourd'hui d'un leadership exemplaire et d'un sens des responsabilités en proposant des mesures correctives immédiates à la possibilité forestière. L'évaluation faite des dernières années favorise un rythme de récolte qui compromettra à moyen terme la pérennité de la ressource»*, a déclaré Caroline Duchesne, directrice du CREGÎM.

Comme de nombreux autres intervenants, le CREGÎM milite depuis de nombreuses années pour que le gouvernement du Québec procède à une réforme en profondeur du régime forestier dont le premier objectif sera l'aménagement forestier durable. Ce nouveau régime doit viser le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, le respect d'un rendement soutenu, et enfin, une gestion écosystémique et intégrée des ressources permettant l'usage démocratique et polyvalent des forêts.

Pour Mme Duchesne, *«le rapport scientifique de la commission Coulombe confirme nos inquiétudes à l'égard de la fiabilité des calculs de la possibilité forestière : il y a actuellement et depuis plusieurs années une sur-récolte de bois au Québec. Celle-ci a pour conséquence de compromettre à moyen terme la survie de l'industrie forestière et des autres activités qui dépendent de la forêt, les emplois associés, l'économie de notre région et l'avenir des communautés qui y vivent.»*

Malgré les nombreux signaux d'alarmes qui ont été émis ces dernières années, les gestionnaires ont été lents à réagir, rendant la réforme nécessaire plus difficile à accepter. Et le manque d'information et de connaissance sur l'état de la forêt de nos régions complique encore davantage la situation. Mais il y a un réel problème d'approvisionnement et il faut réagir de manière responsable. Prétendre le contraire, c'est accepter que se poursuive à notre unique profit le prélèvement de ressources qui appartiennent aux générations futures.

Le CREGÎM est néanmoins solidaire des personnes directement ou indirectement touchées par cette importante réforme et nous comptons sur le gouvernement et l'industrie pour qu'ils mettent en place des mesures transitoires et compensatoires adéquates. En s'associant au RNCREQ dans cette démarche, nous voulons inciter le gouvernement à mettre en place des solutions durables pour assurer le maintien, voire pour accroître, les bénéfices que la forêt apporte à notre région, tant pour aujourd'hui que pour demain. Cela implique notamment :

- Que le gouvernement poursuive sa démarche de mise en œuvre des recommandations du rapport Coulombe. Outre la réduction de la possibilité, le CREGÎM attend notamment le parachèvement du réseau d'aires protégées, l'institution d'un poste de vérificateur forestier et l'instauration de l'aménagement écosystémique tout en favorisant l'approche par bassin versant;
- Que le gouvernement injecte des fonds en régions pour favoriser l'aménagement forestier durable et pour développer l'industrie de la 2^e et 3^e transformation ainsi que celle des produits et services forestiers non ligneux ;
- Que le gouvernement mette en place et finance un mécanisme régional pour assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport Coulombe, pour approfondir les connaissances sur la forêt (notamment par l'adoption de l'entente spécifique forestière régionale), pour favoriser la concertation des intervenants régionaux autour d'un diagnostic crédible et pour identifier les mesures correctives appropriées ;
- Que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs soit intégré à cette démarche ;
- Que le gouvernement finance la participation des ONG sur les structures régionales (Commission forêt de la CRÉ, Consortium pour le développement durable de la forêt Gaspésie /Les Îles, Comité PFNL, etc.) ;
- Que le gouvernement mette en place des mesures pour éviter la liquidation de la forêt privée et pour intensifier l'aménagement forestier sur ces territoires.

Rappelant le drame que nous sévissions toujours dans les régions côtières de l'Est suite à l'effondrement des stocks de poisson, le CREGÎM considère que l'importance de la forêt chez nous justifie la plus grande prudence en ce qui concerne l'évaluation de la possibilité forestière.

En attendant les nouveaux calculs, mettons en place un cadre de gestion durable de notre forêt en misant sur la diversification des usages. Il faut aujourd'hui tourner le dos au modèle unique qu'on nous propose depuis des décennies. Un modèle centré sur la ressource «bois» qui visiblement, n'a pas permis de rencontrer les attentes de développement durable des régions du Québec.

- 30 -

Source :

Caroline Duchesne, directrice du CREGÎM
Luce Balthazar, responsable du dossier Forêt du RNCREQ (418) 721-5711